

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_04

OBJET :

FINANCES

**ETAT ANNUEL DES
INDEMNITES PERCUES PAR
LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 février 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 27 Janvier 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 février 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

Absents avec excuses :

Pierre BARNET, Christian SEON, Caroline PAIRE *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pierre BARNET Christian SEON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES
PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge des Finances et du Personnel. expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 (codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT) les communes établissent chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Il s'établit pour l'année 2021 comme suit :

Nom - prénom	Position	Commune (exprimé en brut annuel)	Roannais Agglomération (exprimé en brut annuel)	Remboursements de frais
BARNET Pierre	Conseiller délégué	8 251.32€	0	0
BARRAUD Jacky	Adjoint	8 251.32€	0	0
BERTHELOT Isabelle	Ajointe	8 251.32€	0	0
BONNEFOND Brigitte	Adjointe	8 251.32€	0	0
CHERVIN Jean-Luc	Maire	30 337.32€	18 902.52€	0
CHAUVET André	Adjoint	8 251.32€	0	0
CORRE Daniel	Adjoint	8 251.32€	0	0
MICHAUD Eric	Adjoint	8 251.32€	0	0
MOUILLER Véronique	Adjointe	8 251.32€	0	0
NEJJAR Nabih	Adjoint	8 251.32€	0	0
PATIN Pascaline	Conseillère déléguée	8 251.32€	0	0
ROLLET Thierry	Conseiller délégué	8 251.32€	0	0
REYNARD Jean-Luc	Conseiller délégué	8 251.32€	0	0
SCHMUCK Martine	Conseillère déléguée	8 251.32€	0	0
TISSIER-MICHAUD Nathalie	Adjointe	8 251.32€	0	0

Le Conseil municipal prend acte de cet état récapitulatif.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 4 février 2022

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN